

LA RÉGULATION DE L'ARCEP AU SERVICE DES TERRITOIRES CONNECTÉS

Conférence annuelle « Territoires connectés »
26 mars 2019

ENGAGEMENT

Année après année, l'Arcep agit au soutien de l'investissement des opérateurs publics et privés afin d'apporter aux territoires la connectivité qu'ils méritent.

Et les résultats sont là. Les près de 10 milliards d'euros d'investissements annuels des opérateurs dans les réseaux se traduisent sur le terrain. **2018, c'est 3 millions de locaux supplémentaires rendus raccordables à la fibre**, une hausse notable du nombre d'abonnements et des lignes qui bougent sur le marché « entreprises ». En 2018, la part du territoire couvert en 4G par les quatre opérateurs progresse de près de 20 points et atteint 65 %.

Pour asseoir cette dynamique dans la durée, les conditions de la confiance doivent être réunies. Les engagements contraignants pris par les opérateurs y contribuent fortement, que ce soit sur la fibre au titre de l'article L. 33-13 du Code des postes et des communications électroniques ou sur la 4G dans le cadre du *New Deal* mobile. **Les collectivités pourront pleinement compter sur la vigilance de l'Arcep pour veiller au succès de cette alchimie nouvelle.**

Pour les accompagner, l'Arcep est allée plus loin dans son travail de cartographie des réseaux mobiles et fixes. Avec l'outil en ligne « Carte fibre », elle a développé une carte interactive de l'avancée du réseau en fibre jusqu'à l'échelle de l'immeuble incluant les projets de déploiements. Le site « Mon réseau mobile », quant à lui, a été mis à jour et enrichi des cartes en Outre-mer puis a été repensé pour **permettre aux collectivités de compléter les cartes de couverture** par leurs propres mesures ou en ayant recours à l'appel à la multitude (*crowdsourcing*).

Enfin, au-delà des engagements des opérateurs et de l'action des autorités nationales, l'engagement des collectivités est une des clés du succès. **En atteste la forte mobilisation des réseaux d'initiative publique** qui se traduit par une accélération des déploiements dans les zones d'investissement public et que l'Arcep continuera d'accompagner par sa régulation.

Car c'est de l'engagement de toutes les parties prenantes que surgira la réponse à la connectivité de notre pays.

2018 : BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR L'ARCEP

Dans un contexte où l'aménagement numérique du territoire dépend de l'engagement de tous les acteurs, opérateurs, collectivités et État, l'Arcep s'implique et avance.

**Retour sur les 6 chantiers marquants de l'année 2018 ;
des travaux qui se poursuivent en 2019.**



1. NEW DEAL MOBILE

- « Accord » du *New Deal* mobile de janvier 2018 pour améliorer la connectivité mobile 4G du territoire : dispositif de couverture ciblée, généralisation de la 4G, augmentation de la qualité, 4G fixe, information sur les sites en panne ou en maintenance...
- Publication du tableau de bord de suivi des engagements des opérateurs
- Contrôle des engagements de déploiement des opérateurs, rendus contraignants par l'Arcep



4. DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Mise en œuvre de la régulation visant à faciliter l'accès des opérateurs déployant la fibre optique aux infrastructures existantes (génie civil)
- Publication d'une recommandation pour préciser les obligations de cohérence des déploiements de la fibre
- Définition d'un statut de « zone fibrée » et instruction des demandes d'attribution du statut
- Examen progressif de la complétude du déploiement FttH



2. CARTES DE COUVERTURE ET DE QUALITÉ DE SERVICE MOBILE

- Mises à jour régulières du site « Mon réseau mobile » : cartes de couverture par opérateur et mesures de qualité de service, pour la métropole et l'Outre-mer (données disponibles en *open data*)
- Publication du « Kit du régulateur » à destination des collectivités qui souhaitent effectuer leur diagnostic de couverture



5. PME CONNECTÉES

- Suivi de la mise en œuvre du cadre réglementaire des analyses de marché dans l'objectif de démocratiser l'accès à la fibre des TPE-PME, en créant les conditions d'émergence d'un large éventail d'offres adaptées aux spécificités du marché



3. RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE

- Accompagnement des collectivités dans l'établissement de leurs réseaux d'initiative publique en fibre
- Examen des offres de gros et de leurs tarifs pour faciliter la commercialisation des offres fibre auprès du grand public sur ces réseaux publics
- Instruction des demandes reçues dans le cadre du guichet THD radio



6. CARTE DE L'AVANCÉE DU RÉSEAU EN FIBRE

- Mise à jour et enrichissement réguliers du site « Carte fibre » : carte interactive de l'avancée du réseau en fibre jusqu'à l'échelle de l'immeuble et des projets de déploiements
- Publication de l'observatoire trimestriel de l'avancée du très haut débit, désormais intégralement en *open data*

2019 :

4 NOUVEAUX CHANTIERS POUR LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES



1. ÉVOLUTION DE « MON RÉSEAU MOBILE »

L'Arcep mettra en œuvre sa feuille de route publiée fin 2018, afin d'enrichir son outil cartographique « Mon réseau mobile » et l'ouvrir aux collectivités et acteurs de la mesure. Seront intégrées des nouvelles mesures réalisées par l'Arcep, puis progressivement des données produites par des acteurs tiers.



2. SUIVI DE LA QUALITÉ DU RÉSEAU CUIVRE

Suite à la mise en demeure d'Orange en octobre 2018 sur le service universel de téléphonie fixe puis la qualité du réseau cuivre, l'Arcep contrôlera le respect par l'opérateur des paliers qu'elle lui a imposés trimestriellement afin d'assurer une amélioration rapide de la situation.



3. MISE EN LIGNE DE « MA CONNEXION INTERNET »

L'Arcep publiera « Ma connexion internet », une carte interactive en ligne distinguant, jusqu'à l'échelle de l'immeuble, les différentes technologies d'accès fixe à internet disponibles pour le consommateur (fibre, câble, cuivre, radio, satellite) et la présence commerciale des opérateurs.



4. CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS OPPOSABLES DES OPÉRATEURS À DÉPLOYER LA FIBRE

En zone AMII¹ : suite à son avis au gouvernement en 2018 sur les engagements de déploiement en fibre optique d'Orange et SFR, l'Arcep contrôlera ces engagements, juridiquement contraignants. Elle publie déjà un indicateur spécifique de suivi de leur avancée dans son observatoire trimestriel du haut et du très haut débit.

Pour les AMEL² : l'Arcep émettra un avis sur la robustesse des propositions d'engagements de déploiement en fibre optique d'opérateurs privés pour lesquels elle est saisie par le gouvernement. Le cas échéant, elle contrôlera ces engagements, qui seront juridiquement contraignants.

¹ Appel à manifestation d'intérêt d'investissement

² Appel à manifestation d'engagements locaux

4 PILIERS POUR GUIDER L'ACTION DE L'ARCEP

- L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES
- DES TERRITOIRES CONNECTÉS
- L'INTERNET OUVERT
- UN PRISME PRO-INNOVATION

AU QUOTIDIEN, L'ARCEP AGIT AU SERVICE DES TERRITOIRES

- Un dialogue permanent, notamment sur le terrain
- Un accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement numérique
- Une co-construction de la régulation pour intégrer les problématiques des territoires
- De l'information régulière à destination des collectivités
- Une contribution aux politiques nationales et locales d'aménagement numérique du territoire : *New Deal* mobile, Plan France Très Haut Débit, Commissions régionales de stratégie numérique
- Une unité dédiée, des équipes techniques mobilisées

Pour en savoir plus : arcep.fr/territoires

3 NOUVEAUX MODES D'INTERVENTION

- BÂTIR UNE RÉGULATION PAR LA DATA
- CO-CONSTRUIRE LA RÉGULATION
- JOUER UN RÔLE D'EXPERT NEUTRE, DANS LE NUMÉRIQUE ET LE POSTAL

LE MANIFESTE

L'ARCEP, LES RÉSEAUX COMME BIEN COMMUN

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

À cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est **l'architecte** et le **gardien** des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs. Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet. L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.